

Procès-verbal non approuvé du conseil d'établissement extraordinaire du 22 janvier 2021

Nombre de présents : 18

Mme Negrel

M. Cormier

M. Bertrand

M. Couffignal

M. Callais

Mme Elmerich

M. Tison

Mme Korchi

Mme Tedeschi

M. Duarte

M. Homem Cristo

Mme Marcelino

Mme Martins Oliveira

M. Labourdette

Mme Duarte

Mme Silveira

M. Goater

M. El Yagoubi

M. Gruau

Mme Theiller

1- Propositions de calendrier

Mme Negrel ouvre la séance à 19h30.

Elle remercie tous les membres du conseil d'établissement pour leur présence, compte-tenu du délai contraint pour se réunir.

Elle rappelle que L'Ambassade de France a tenté de maintenir l'enseignement distanciel pendant la quinzaine de jours à venir mais que nous sommes dans l'obligation de nous soumettre aux décisions gouvernementales et de nous mettre en vacances pendant cette période.

Il nous faut donc examiner maintenant les différentes propositions de calendrier scolaire et voter pour celui qui respectera au mieux le rythme des élèves, des personnels et des parents.

M. Bertrand : Dans quelle mesure en tant qu'établissement privé, sommes-nous obligés de nous plier à cette décision du gouvernement ? Certaines écoles privées maintiennent leurs cours en distanciel... Nous, nous étions prêts !

Mme Tedeschi : Les écoles privées qui ont maintenu leurs cours en distanciel, sont obligées de changer leur fusil d'épaule et ferment les unes après les autres. On est obligé de respecter la loi portugaise. On n'a pas le choix.

Valentin Duarte : On est en vacances. Mais qu'est-ce qu'il va se passer si le confinement dure ?

Mme Negrel : On basculera sur un enseignement hybride ou distanciel selon les décisions du gouvernement.

M. Tison : Ce sera impossible de ne pas reprendre le 8 février, au moins en distanciel. Par ailleurs, nous avons eu la confirmation qu'un certain nombre d'écoles privées souhaitaient maintenir leurs cours en distanciel mais lors de la réunion de l'association des écoles privées qui s'est tenue aujourd'hui les écoles ont renoncé à faire du distanciel. Seule l'école St Jullians a maintenu des cours de soutien en distanciel, mais c'est un contournement de la loi. La meilleure solution est de suivre à la lettre la décision portugaise.

Mme Tedeschi : Il faudrait pouvoir nous dire pourquoi cette décision a été prise pour les écoles internationales qui ne sont pas en concurrence avec le public. Quel est l'argument du ministère ? Il n'y a pas de problème d'inégalité.

M. Tison : La question a été posée au directeur Général de l'Education. On aurait pu faire du télé-enseignement. Le Directeur reprend les termes du Conseil des Ministres « suspension des activités éducatives et non éducatives. » Le décret reprend ces termes.

Mme Negrel : Si vous voulez bien que nous examinions maintenant les deux propositions de calendrier qui vous ont été envoyées...

M. Callais : On a une 3^{ème} proposition. Nous avons fait un sondage auprès des collègues. Il y a eu une centaine de participation entre les collègues de la maternelle au lycée. Les options proposées :

1. Enlever 1^{ère} semaine de février et 1^{ère} semaine de Pâques

2. Supprimer les vacances de février et maintenir les vacances de Pâques

3. Equilibrer le calendrier

- suppression des vacances de février

- maintenir les vacances de Pâques mais les déplacer en venant les coller au week-end de Pâques. Déplacer le lundi férié (maintenant absorbé par les vacances) sur un week-end de juin.

Sur le sondage, 60% des enseignants préfèrent cette dernière option.

Mme Marcelino : Mais quelle proportion d'enseignant du 1^{er} degré ? De la maternelle ?

M. Callais : Dans un premier temps, nous avons uniquement consulté les enseignants du secondaire. Nous avons eu 40 réponses. Et ensuite nous avons soumis à l'ensemble des enseignants (secondaire et primaire) et il y a eu 60 réponses supplémentaires.

Mme Elmerich : Je suis étonnée que cette proposition ait pu emporter autant de suffrage au primaire. Il y a 10 semaines de cours après Pâques. Nous voudrions que le calendrier soit voté au prochain CE. Il nous faut un peu de temps pour consulter et réfléchir. Aujourd'hui, il y a eu un déferlement de mails. En votant aujourd'hui, je n'aurai pas le sentiment de voter pour les collègues.

Mme Negrel : Nous avons donc au final 4 propositions. La proposition de Porto a l'avantage de proposer 3 périodes relativement équilibrées. Je voudrais que les parents d'élèves s'expriment aussi.

Mme Korchi : C'est compliqué de décider à la place des parents mais la proposition de Porto semble la plus convaincante.

Mme Tedeschi : Est-ce qu'on peut faire voter les parents ?

M. Goater : C'est une très bonne idée.

Mme Negrel : Effectivement. Il faut bien penser à privilégier le rythme des élèves, et garder à l'esprit que pour les mois de février / mars, il y a encore beaucoup d'incertitudes.

M. Couffignal : Il était question aussi de maintenir les vacances de Pâques mais de les avancer d'une semaine.

Laura Silveira : Supprimer les vacances de février, ce n'est pas le mieux pour les élèves.

M. Callais : Après Pâques, il y a plus de chance de faire du présentiel.

Mme Negrel : Cela rejoint notre première proposition.

M. Couffignal : L'avantage de garder une semaine sur les deux prévues des vacances initiales est de ne pas tout modifier.

Mme Tedeschi : J'ai une préférence pour le calendrier de Porto. Mais il y a beaucoup de réactions des parents de voir les vacances de février annulées. Il faut faire voter tout le monde. Il n'y aura pas de solution idéale.

M. Tison : L'Ambassadrice et moi-même verrions un avantage à ce que le calendrier soit le même que celui de Porto.

M. Callais : Cela n'a jamais été un critère dans l'élaboration de nos calendriers.

M. Gruau : Il n'y aurait pas de possibilité de raccourcir simplement les vacances d'une semaine ?

Mme Negrel : C'est notre 1^{ère} proposition. «

M. Couffignal : Dans cette proposition, la première période est de seulement 4 semaines.

Mme Negrel : Je propose d'envoyer les 4 propositions aux membres du CE lundi matin pour que chacun puisse consulter de son côté.

M. Couffignal : Il y a des collègues qui souhaiteraient conserver deux semaines à Pâques. Les avancer d'une semaine serait une bonne solution.

Valentin : Et si on décale la semaine de février après 5 semaines de cours ?

Mme Negrel : Peut-être que cela ferait du bien aux élèves de souffler un peu s'ils sont en distanciel sur cette période de février. Mais mi-mars, on ne peut pas être en vacances, il y a beaucoup d'échéances et nous avons besoin d'être en action.

Mme Tedeschi : J'ai une question, est-ce qu'on a les dates des épreuves de bac de juin ?

Mme Negrel : Oui : le bac français est prévu le 8 juin, le bac de philosophie de 7 juin. Le grand Oral, un peu plus tard, autour du 14 juin.

S'il n'y a pas d'autres propositions, nous enverrons les 4 calendriers lundi main pour consultation (élèves – CVL/CVC, parents, enseignants, personnels administratifs.)

D'autre part, suite à la réunion d'aujourd'hui avec le directeur de l'AEFE, le groupe de travail se maintient mardi à 11h.

M. Cormier : Mardi à 11h, il y aura la DAF de l'AEFE.

Mme Negrel : Nous échangerons pour équilibrer le budget et trouver ensemble la meilleure stratégie.

Mme Elmerich : Ca va être des vacances étranges avec toutes ces réunions. Je voudrais juste le signaler. Il va falloir nous ménager et ne pas multiplier les réunions s'il vous plaît.

Mme Negre : Nous en sommes bien conscients, mais nous sommes dans l'obligation de maintenir le Conseil d'Etablissement de jeudi 28 janvier.

M. Bertrand : Il va falloir ne pas trop tirer sur la corde.

Mme Negrel : Nous prenons en compte ce message.

M. Callais : Comme nous sommes en vacances, sommes-nous libres de nos déplacements ?

Mme Negrel : Oui, il faut s'assurer d'être à son poste le 8/02.

M. Callais : Monsieur Tison, une question pratique : on sait qu'il faut un test PCR pour prendre l'avion ou le bateau mais ce n'est pas clair pour les déplacements en voiture ?

Monsieur Goater : Le site n'est pas actualisé. Il faut attendre le décret.

Mme Negrel : Je vous remercie pour votre présence. Nous pouvons lever la séance. Nous voterons le calendrier au prochain CE.

La séance est levée à 21 heures.

Secrétaire de séance :
Elise THEILLER

Isabelle NEGREL

